

PLU de Nailloux : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 12 août 2024

Le document d'urbanisme en vigueur à Nailloux (Haute-Garonne) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 11 juillet 2024. Il délimite 76 zones, dont 18 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 12 août 2024.

- Le PLU de Nailloux s'applique dans sa version du 11 juillet 2024 ; nous publions 53 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 76 zones : 18 urbaines (U), 7 à urbaniser (AU), 22 agricoles (A) et 29 naturelles (N).
- Sur les 388 communes de la Haute-Garonne dont nous publions le document, Nailloux occupe le rang 64 par le nombre de zones délimitées : 36 zones de plus que la médiane du département (40 zones).
- 525 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Nailloux depuis 2013, pour 464 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	76 zones
Zones urbaines (U)	18 zones
Zones à urbaniser (AU)	7 zones
Zones agricoles (A)	22 zones
Zones naturelles (N)	29 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	NAILLOUX
Version du	11 juillet 2024
Partition GPU	DU_31396
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_31396/784a3ef1d6ac28b29259b9e142c83275/31396_reglement_20240711.pdf
Règles extraites	53 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Nailloux

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JOUE/EXT/000054100685 IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU-i, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.ign.fr/haute-garonne/nailloux/31396>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère informatif. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Nailloux : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Plans de prévention des risques naturels prescrits

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondation

14 reconnaissances

1er janvier 2016

Sécheresse

0 plan

1 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

U1, U2, U2c, U3, UE, UEvm, Ueq, Upa

AU, AUE, AUeq, AUh, AUpa

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

31396

31560

CC des Terres du Lauragais

Haute-Garonne

Occitanie

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

76 zones

76 zones

76 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Montgeard (3,5 km)

Aignes (4,3 km)

Montesquieu-Lauragais (4,6 km)

Saint-Léon (5,0 km)

Gardouch (5,7 km)

Vieilleville (6,1 km)

Villenouvelle (8,6 km)

Calmont (9,4 km)

Caillac (9,5 km)

Villefranche-de-Lauragais (9,7 km)

Vallègue (13,3 km)

Avignonet-Lauragais (13,5 km)

Saint-Vincent (14,3 km)

Cessales (14,7 km)

28 zones

65 zones

37 zones

55 zones

101 zones

31 zones

24 zones

190 zones

33 zones

69 zones

36 zones

77 zones

20 zones

17 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/nailloux-31396>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Nailloux : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Lux (15,7 km)

40 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/nailloux-31396>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.